

# Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 2 septembre 2021

Le président, M. Rasul Mawjee, ouvre la séance à 19h30, à la salle polyvalente de Montoly, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette première séance du Conseil communal de la législature 2021-2026.

Le président remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue le public et les représentants de la presse.

Il remercie aussi M. Daniel Bussy, huissier, et M. Arthur Bigler, huissier suppléant, pour leur présence, le personnel communal des Services de conciergerie pour la mise en place de la salle, ainsi que l'équipe région et NRTV pour la retransmission en streaming de la présente séance.

En date du 20 août 2021, la Préfecture du district de Nyon a autorisé la tenue de la séance de ce soir, après avoir constaté que le plan de protection élaboré pour cette séance respectait les directives en cours de l'Office fédéral de la santé publique (ci-après : OFSP).

Le port permanent du masque est obligatoire pour toute la durée de la séance. Il est cependant possible d'enlever son masque, mais uniquement pendant la durée d'une prise de parole. En ce qui concerne les micros, les Conseiller-ère-s sont prié-e-s de lever la main pour demander la parole. L'équipe son se déplacera et les Conseiller-ère-s ne sont pas autorisé-e-s à toucher le micro.

Enfin, dans le cadre des mesures de traçage de la Covid-19 et si ce n'est pas déjà fait, les membres du public et de la presse sont priés d'inscrire leurs coordonnées sur la feuille prévue à cet effet à l'entrée de la salle.

Le président rappelle que la parole est demandée en levant la main, que les intervenants se lèvent lors de leur prise de parole, débutent cette dernière par « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les Conseillers », et que l'on n'interrompt pas un intervenant pendant sa prise de parole. Il remercie les Conseiller-ère-s d'observer ces règles.

Le président invite les Conseiller-ère-s à défendre leurs convictions avec persévérance, mais toujours avec courtoisie et dans le respect de chacun.

## 1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 59 Conseillères et Conseillers.

Il y a 10 excusé-e-s (Mmes Katia Annen, Anik Freuler, Nathalie Lamarque et Catherine Sicuranza, MM. Moritz de Hadeln, Charanjit Dhanjal, Samuel Freuler, Simo Mers, Dario Sicuranza et Michael Sordet).

1 arrivera plus tard (M. Sébastien Bertherin).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. Le président déclare la séance du Conseil communal ouverte.

Le président s'assure que chaque Conseiller-ère a été régulièrement convoqué-e à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Tel est bien le cas.

- Par courrier du 11 août 2021, Mme Patricia Storti avait annoncé sa démission au sein de la Commission du Plan de zones. Par lettre du 24 août 2021, la précitée précisait que sa démission concerne en réalité son poste au sein de la Commission de gestion. La nomination d'un-e membre la remplaçant au sein de cette dernière Commission aura lieu ce soir et l'ordre du jour est modifié en conséquence.

- Dans les délais, le Bureau a reçu 2 interpellations :
  - Interpellation de Mme Léonie Wahlen intitulée « La Commune a-t-elle pris toutes les mesures qui s'imposent pour se préserver d'une intrusion informatique malveillante ? ».
 

Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, le président demande à son auteure si elle désire la développer séance tenante; celle-ci répond par l'affirmative. L'interpellation, dont les Conseiller-ère ont reçu copie par voie électronique, sera dès lors ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.
  - Interpellation de M. Pascal Riesen, pour le groupe UDC, intitulée « Tour Swissquote ».
 

Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, le président demande à son auteur s'il désire la développer séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. L'interpellation, dont les Conseiller-ère ont reçu copie par voie électronique, sera dès lors ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.
- L'ordre du jour modifié est donc le suivant :
  1. Appel et ordre du jour.
  2. Assermentation de 4 Conseiller-ère-s.
  3. Assermentation de la secrétaire et de la secrétaire suppléante du Conseil communal.
  4. Approbation du procès-verbal de la séance d'installation des Autorités communales pour la législature 2021-2026 du 23 juin 2021.
  5. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 24 juin 2021.
  6. Communications du Bureau.
  7. Communications de la Municipalité.
  8. Communications des représentants des entités intercommunales.

#### **Préavis – Première lecture**

9. **Préavis municipal n° 1** relatif aux compétences financières de la Municipalité permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel pour la législature 2021-2026.
10. **Préavis municipal n° 2** relatif à l'autorisation générale de plaider pour la législature 2021-2026.
11. **Préavis municipal n° 3** relatif à l'autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie communale auprès de divers établissements bancaires durant la législature 2021-2026.
12. **Préavis municipal n° 4** relatif à la demande d'autorisation générale en matière de legs, donations et successions pour la législature 2021-2026.
13. **Préavis municipal n° 5** relatif à l'arrêté d'imposition 2022.
14. **Préavis municipal n° 6** relatif à la demande de crédit d'investissement se rapportant au financement des réseaux agroécologiques « Nyon Région » et « Cœur de la Côte » pour la mise en œuvre de la deuxième phase.

#### **Autres objets**

15. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Sébastien Bertherin intitulé « Pour un développement de lieux de Street Workout à Gland » et nomination d'une Commission.
16. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Nitya Duella intitulé « Pour une réduction du gaspillage alimentaire et une meilleure gestion des invendus dans la ville de Gland » et nomination d'une Commission.
17. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. José Caiano, pour la plateforme PS-Les Verts-POP, intitulée « Critères et sélection des commerçants de notre marché hebdomadaire ».
18. Interpellation de Mme Léonie Wahlen intitulée « La Commune a-t-elle pris toutes les mesures qui s'imposent pour se préserver d'une intrusion informatique malveillante ? ».
19. Interpellation de M. Pascal Riesen, pour le groupe UDC, intitulée « Tour Swissquote ».
20. Nomination d'un-e membre de la Commission de gestion.

#### **Divers**

21. Divers et propositions individuelles.

- Ouverture de la discussion sur cet ordre du jour ainsi modifié.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### **Décision**

*L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.*

- Le président relève que, au terme de la présente séance, un apéritif organisé par la Municipalité aura lieu devant la caserne des pompiers, avec notamment la participation de la fanfare.

## **2. Assermentation de 4 Conseiller·ère·s**

- Le président invite Mme Léonie Wahlen, MM. Daniel Calabrese, Nikhil Duella et Philippe Moret à venir devant le Bureau afin de prêter serment et demande au Conseil, au public et à la presse de se lever pour l'assermentation.

Les nouveaux·elles Conseiller·ère·s, à l'appel de leur nom et après lecture du serment, promettent de le respecter.

Le président les remercie et les félicite pour leur engagement et les invite à rejoindre les rangs du Conseil.

*Compte tenu de ces assermentations, le nombre de Conseiller·ère·s présent·e·s passe à 63.*

- Le président relève que M. Alain Pernet, excusé lors de la séance d'installation des Autorités communales pour la législature 2021-2026 du 23 juin dernier et qui est également excusé ce soir, sera assermenté lors de la prochaine séance du Conseil communal. En cas d'absence à la prochaine séance du Conseil communal, un délai sera notifié à M. Alain Pernet selon l'art. 9 du Règlement du Conseil communal.

## **3. Assermentation de la secrétaire et de la secrétaire suppléante du Conseil communal**

Lors de la séance d'installation des Autorités communales du 23 juin dernier, Mmes Karine Teixeira Ferreira et Rosanna Vaccaro ont été élues respectivement en tant que secrétaire et secrétaire suppléante du Conseil communal pour la législature 2021-2026. Il est dès lors procédé à leur assermentation.

- Le président invite Mmes Karine Teixeira Ferreira et Rosanna Vaccaro à venir devant le Bureau afin de prêter serment et demande au Conseil, au public et à la presse de se lever pour l'assermentation.

Mmes Karine Teixeira Ferreira et Rosanna Vaccaro, après lecture du serment, promettent de le respecter.

Le président les félicite.

## **4. Approbation du procès-verbal de la séance d'installation des Autorités communales pour la législature 2021-2026 du 23 juin 2021**

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### **Décision**

*À l'unanimité, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance d'installation des Autorités communales pour la législature 2021-2026 du 23 juin 2021.*

## 5. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 24 juin 2021

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### *Décision*

*À l'unanimité, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 24 juin 2021.*

## 6. Communications du Bureau

- Le 5 juillet 2021 a eu lieu la passation de pouvoirs entre l'ancien et le nouveau Bureau du Conseil communal, à laquelle étaient également invités les membres de la Municipalité et les présidents et chefs des groupes politiques représentés au Conseil communal. Ce fut une soirée bien agréable, suivie d'un excellent repas.
  - Le 26 juillet 2021, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil communal de ce soir.
  - Au nom du Conseil communal, le président transmet ses condoléances à Mme la Conseillère Katia Annen qui a tragiquement perdu son père le 12 juillet dernier.
  - Au nom du Conseil communal, le Bureau a transmis ses condoléances au Conseil communal de Rolle suite au décès de son président M. Patrick Bréchon survenu le 18 août 2021. Ce dernier était également président de la Commission de gestion du Conseil intercommunal de la Région de Nyon, où il effectuait un excellent travail.
  - Par courrier du 6 août 2021, la Municipalité a sollicité le report de la première lecture du préavis municipal n° 7 relatif à l'octroi d'un droit de superficie sur la parcelle n° 91 de la Commune de Gland en vue d'y construire une patinoire. Cette demande a été approuvée par le Bureau et le préavis en question sera présenté en première lecture lors de la séance du Conseil communal du 7 octobre 2021.
  - Le 1<sup>er</sup> Août dernier, le président a eu l'honneur de participer aux festivités organisées par la Municipalité, qu'il remercie infiniment pour toute l'organisation. Dans son discours, le président a notamment demandé à chacun-e de se protéger et de protéger les autres durant cette pandémie, de s'engager à maintenir la ville de Gland propre face au littering et à l'abandon de divers objets et déchets dans les forêts et sur les divers chemins. Finalement, il a souhaité le développement de Gland avec émotion, que ce soit avec des activités culturelles, sportives, et naturellement avec les nouvelles constructions qui sont en train d'être réalisées. La partie récréative s'est déroulée sur plusieurs sites. La partie officielle a quant à elle eu lieu à Grand-Champ et a été suivie d'une animation visuelle et lumineuse.
  - Le 30 août 2021, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil communal du 7 octobre prochain.
  - Le président rappelle que le Tir de l'Amitié aura lieu le samedi 25 septembre 2021. Il remercie les Conseiller-ère-s intéressé-e-s à participer à cet événement de s'annoncer auprès de la secrétaire.
  - Le 26 septembre prochain aura lieu la votation fédérale portant sur les deux objets suivants :
    - Initiative populaire du 2 avril 2019 « Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital »;
    - Modification du 18 décembre 2020 du Code civil suisse (Mariage pour tous).
- Le président rappelle aux Conseiller-ère-s de ne pas oublier de voter et de faire voter autour d'eux-elles.
- En date du 23 juillet 2021, M. Maurizio Di Felice, président du parti UDC Ville de Gland, a adressé un courrier au président, dont il demande la lecture devant l'Assemblée lors de la séance de ce soir, ce qui est fait.

Le Bureau a quittancé la réception de cette lettre, a essayé d'organiser une séance d'explication et de conciliation. Ceci n'ayant pas pu être fait, Mme Véronique Villaine a répondu par écrit à ce courrier et le président en donne lecture. Suite à cela, le Bureau a adressé une lettre à M. Maurizio Di Felice, dont lecture est également donnée. Le précité a émis le souhait de prendre la parole ce soir et celle-ci lui sera donnée dans le point « Divers et propositions individuelles ».

- Les Conseiller-ère-s ont reçu par mail plusieurs formulaires à remplir et le président les remercie de bien vouloir retourner ces deniers dûment complétés à la secrétaire dans les meilleurs délais.

*Avec l'arrivée de M. Sébastien Bertherin, le nombre de Conseiller-ère-s présent-e-s passe à 64.*

## **7. Communications de la Municipalité**

**Mme Christine Girod**, Syndique (Administration générale, ressources humaines, informatique, communications, développement durable)

### Organisation de la Municipalité 2021-2026

- Pour rappel, la Municipalité siège le lundi en séance ordinaire, la première séance ayant eu lieu le 5 juillet dernier. Trois Municipaux travaillent dans la continuité de leur dicastère précédent, alors que les quatre autres ont débuté avec des thématiques nouvelles. La répartition des dicastères est la suivante :
  - M. le Municipal Gérald Cretegnny : Sécurité publique, population, transports publics.
  - Mme la Municipale Isabelle Monney : Culture, logement, affaires sociales.
  - M. le Municipal Thierry Genoud : Bâtiments et urbanisme.
  - Mme la Municipale Jeannette Weber : Accueil de l'enfance, jeunesse, écoles.
  - M. le Municipal Gilles Davoine : Finances, promotion économique, sports, domaines.
  - Mme la Municipale Christelle Giraud-Nydegger : Infrastructures et environnement.
  - Mme la Syndique Christine Girod : Administration générale, ressources humaines, informatique, communications, développement durable.

### Administration générale

- En date du 19 février dernier, le Conseil communal a accepté le préavis municipal n° 90/2021 relatif au Plan d'affectation de La Crétaux et à son règlement, intégrant notamment la possibilité de réaliser un bâtiment haut. Un Comité référendaire a lancé un référendum demandant le vote populaire sur la décision du Conseil communal. Une liste de signatures a été déposée le 16 août dernier auprès de la Commune. Selon les dispositions de l'art. 110a de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la demande de référendum doit être signée par le 15 % des électeurs de la commune. Le nombre des électeurs de la commune de Gland étant de 8'689, le nombre de signatures requises s'élève à 1'303 et 1'299 signatures validées ont été remises. Ce référendum n'a donc pas recueilli le nombre de signatures requises valables. Ce résultat a été communiqué aux référendaires.

Suite à un appel téléphonique reçu ce jour à 16h30 de la part de la Préfecture de Nyon, elle a reçu la confirmation que le Comité référendaire a déposé un recours auprès de cette autorité, qui est en charge de le traiter.

### Développement durable

- Mise en service de la centrale solaire coopérative sur le toit des Tuillières : les travaux d'installation de la centrale solaire coopérative, qui ont été faits par la société OptimaSolar La Côte (OSLC), ont abouti. L'installation est en service depuis le 30 août 2021. Pour rappel, une centrale a été financée par les coopérateurs d'OSLC sur un toit mis à disposition par la ville de Gland. Afin de favoriser l'autoconsommation de la Commune, cette dernière s'est engagée à acheter en priorité l'électricité produite sur place, selon les besoins du bâtiment. Pour fêter cette collaboration fructueuse, à laquelle la RTS dédiera prochainement un épisode de son émission « On va vers le beau », une inauguration officielle est prévue le samedi 2 octobre 2021.

- Le Plan climat et les ateliers du 18 septembre 2021 : la ville de Gland s'est fixé comme objectif de se doter d'un Plan climat communal en 2021. Pour rappel, ce Plan vise, en concordance avec les objectifs du Plan climat cantonal, à réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire et de l'Administration, à s'adapter aux changements climatiques à venir et à documenter le plus possible les émissions de gaz à effet de serre et leur évolution. Ainsi, les mandataires effectuent actuellement un bilan carbone, dont la méthodologie permettra d'évaluer son évolution au cours du temps. Un profil climatique estimera alors les dangers et les opportunités liées au changement climatique spécifiquement sur le territoire glandois. D'ici fin novembre, un rapport comprenant le bilan carbone de la Ville ainsi que des fiches d'actions concrètes de réduction et d'adaptation sera remis à la Municipalité.

Dans le cadre de ce Plan et en parallèle au programme de la Semaine de la mobilité, des ateliers participatifs sur le thème du climat auront lieu le samedi 18 septembre 2021 au centre sportif En Bord. Aussi, dès 13h30, une fresque du climat permettra de confronter les connaissances des participants sur les changements climatiques, les risques, les causes ainsi que les solutions, tandis qu'un atelier portant sur le confort en milieu urbain collectera les ressentis des habitants. Les Conseiller·ère·s y sont les bienvenu·e·s.
- Admin 2.0 : au printemps 2020, le Conseil communal a accepté le préavis n° 67 Admin 2.0, qui touche la modernisation des outils informatiques de l'Administration. L'implémentation des différents modules de l'ERP se déroule conformément aux planifications. Les étapes de mise en place réalisées sont les suivantes : le module « Comptabilité générale, débiteurs, fournisseurs », le module des salaires, la facturation notamment pour les taxes déchets ménages, la gestion des macarons de parking et les données des entreprises, ainsi que le système d'exploitation pour le Contrôle des habitants, sont désormais opérationnels. Deux grands chantiers restent encore à faire, à savoir l'implémentation du guichet virtuel et la gestion électronique des documents (GED). Les Services concernés se sont fortement impliqués dans ce paramétrage et les tests des systèmes. L'accompagnement des collaborateur·trice·s ainsi que les formations dispensées ont permis de diminuer les appréhensions des un·e·s et des autres liées à l'appropriation de ces nouveaux outils et au changement des méthodes de travail. Quelques demandes d'évolution et d'extension du périmètre du projet ont été réalisées dans le respect global du crédit d'investissement qui a été alloué par le Conseil communal.

#### Ressources humaines

- Durant cet été, plusieurs mouvements ont eu lieu au sein de l'Administration communale.

Trois apprenti·e·s ont terminé avec succès leur apprentissage et ont obtenu leur CFC. La Municipalité adresse ses félicitations à Mme Zoé Dutoit, apprentie agente en information documentaire, à M. Damien Liard, apprenti horticulteur, et à M. Alexei Koslov, apprenti de commerce.

Dans la foulée, 6 nouveaux·elles apprenti·e·s ont été accueillis : Mme Fanny Gabriel, agente en information documentaire, MM. Michaël Bourquin et Alexandre Pereira Rodrigues, apprentis agents d'exploitation, M. Miguel Azevedo et Mme Giovanetta Dias Forga, apprenti·e·s employé·e·s de commerce, et M. Timothée Rüdiger, apprenti horticulteur.

S'agissant des engagements, ont été accueilli·e·s Mme Jessie Youti, conseillère école-famille, dès le 1<sup>er</sup> août, M. Damien Liard, horticulteur-paysagiste, et M. Renaud Vuilletier, assistant à la déléguée à l'urbanisme, tous deux dès le 1<sup>er</sup> septembre.
- Litige en cours avec les anciens ASP : au nom de la Municipalité, elle souhaiterait donner quelques informations pour une affaire en cours, qui a fait l'objet de plusieurs informations dans la presse. Les faits initiaux remontent à octobre 2020, date à laquelle la Municipalité a dû se séparer de collaborateurs engagés au sein du groupe des assistants de sécurité publique (ASP). Suite à ces licenciements, les 2 personnes concernées ont contesté leur licenciement auprès du Tribunal d'arrondissement de La Côte. Ces deux demandes sont actuellement en cours de traitement par l'autorité judiciaire. Une plainte a été déposée par l'un de ces anciens collaborateurs contre chacun des membres de la Municipalité de la législature 2016-2021, plainte qui a été classée par le Ministère public. Ces ex-collaborateurs se sont exposés à plusieurs reprises dans les médias, exerçant ainsi une pression sur la Municipalité, mais aussi sur l'opinion publique.

Quant à la situation actuelle, la procédure est toujours en cours et suit son cours. La Municipalité maintient sa position, estimant avoir pris la décision qui s'imposait. La Municipalité précise également que, à ce stade, il ne lui est pas possible de transmettre aux Conseiller-ère-s de plus amples renseignements au sujet de cette affaire, ni de répondre à des éventuelles questions du Conseil communal en raison des exigences légales à respecter vis-à-vis de ces anciens collaborateurs. Ceci dit, la Municipalité ne manquera pas de communiquer plus amplement à ce sujet lorsqu'elle sera habilitée à le faire, au vu de l'évolution de la procédure.

#### **M. Gérald Cretegy, Municipal (Sécurité publique, population, transports publics)**

- L'été a commencé par un pari pour la Municipalité, celui de réaliser en un mois une fête du 1<sup>er</sup> Août ouverte aux glandois-es. Tout le monde sait l'intérêt que la population a, depuis de nombreux mois, pour essayer de se retrouver afin de fêter et de partager ensemble un moment convivial. Et la fête était au rendez-vous, en particulier à Grand-Champ. Il est vrai qu'il y avait un peu moins de monde dans les autres zones décidées dans d'autres lieux. Il était possible de pouvoir recevoir 2'500 personnes au total, mais environ 700 personnes étaient présentes en prenant les différents sites. Il remercie ici toutes les personnes qui se sont investies pour pouvoir réaliser cette manifestation.
- La Commission d'intégration, qui est une Commission municipale traitant de la politique d'intégration de la Ville, a été renouvelée cet été et ses membres au sein du Conseil communal sont M. Jean-Luc Nicolet (GDG), Mme Angelita Galvez (PS-Les Vert-e-s), Mme Isabelle Kunze (PLR) et Mme Anna Pallotta Ladisa (UDC). Ses autres membres sont Mmes Bettina Ettaleb-Schoepflin, Brigitte Ozdogan, Gabriela Aranda Wirken et Stella Motta-Larrivé, MM. José Adelino Da Silva, Yanis Bitsakis et Driton Rexhaj.

Il est lui-même président de cette Commission, composée au total de 12 personnes, et remercie ses membres. Le changement de législature est aussi le moment, pour la Municipalité, de se réinterroger sur la politique que cette dernière veut mener dans le cadre d'une telle Commission afin d'avoir une politique urbaine liée à l'intégration. Et c'était l'occasion de pouvoir créer et étudier 2 axes. Le premier est la poursuite du travail qui se fait au niveau de la Fête multiculturelle, qui a en principe lieu en septembre, mais qui cette année aura lieu le 9 octobre. Le second est un nouvel axe avec lequel la Commission souhaite pouvoir réfléchir, investiguer les directions qui pourraient être prises et les besoins qu'il y a à Gland pour l'intégration. En effet, il ne s'agit pas là uniquement de l'intégration des étrangers et cela revêt souvent d'autres formes et d'autres besoins. Et il est important pour la Commission de pouvoir investiguer à ce niveau et pouvoir arriver par la suite avec des propositions. Il ne manquera pas d'informer les Conseiller-ère-s à ce propos.

#### **Mme Isabelle Monney, Municipale (Culture, logement, affaires sociales)**

- Nouvelle Saison Culturelle : dès le 3 septembre prochain, le théâtre de Grand-Champ rouvre grand ses portes. En raison des contraintes, il a été choisi de communiquer tout d'abord sur une demi-saison, soit jusqu'à la fin décembre 2021. De la publicité à ce sujet a été distribuée dans les boîtes aux lettres. De nouvelles créations, des musiques actuelles, du théâtre, sans oublier le premier concert classique qui sera proposé en partenariat avec « La Côte Flûte Festival » le 10 octobre prochain, permettront à la population de revivre les joies d'aller au théâtre ou au concert. Plusieurs spectacles seront également proposés aux écoles et au « Jeune public » : « Sauvage », la nouvelle création de la Compagnie Rupille 7 sera proposé les 3, 4, 9, 10 et 11 septembre. Il se fera hors les murs et emmènera le public à la rencontre des plantes qui bordent les chemins de la Commune.
- L'Été en Ville : pour une première édition de cette nouvelle manifestation, la Municipalité ne peut que remercier les Services communaux et les différentes associations qui ont travaillé pour amener de la vie dans les quartiers et sur les nouvelles places durant tout l'été. Le résultat est plus qu'encourageant.
- Cinéma Open-Air du 17 au 21 août : cette 10<sup>ème</sup> édition de l'Open-Air a été une réussite, tant au niveau météo qu'au niveau fréquentation. La gratuité, le côté convivial, les choix de nourriture et la programmation des films, tout comme celle des concerts, ont été accueillis avec beaucoup de plaisir par les spectateurs qui ont pu vivre un beau moment avant la reprise scolaire.

- Côte à Côte : les trois institutions théâtrales régionales, soit le Casino théâtre de Rolle, l'Usine à Gaz de Nyon et le théâtre de Grand-Champ, ont choisi de mutualiser leurs forces et d'inventer un nouveau projet nommé « Côte à Côte », ayant pour objectif de redonner aux différents publics le goût pour la curiosité de revivre le théâtre. C'est un programme de 12 spectacles qui est proposé grâce à une carte éditée à 100 exemplaires. L'objectif premier est de faire naviguer les publics de théâtre en théâtre afin de pouvoir bénéficier en plus d'animations ou de programmes de médiations. Ce projet innovant, soutenu par l'Office fédéral de la culture et par le canton de Vaud, a permis l'engagement de Mme Virginie Portier comme médiatrice du projet.
- Navibouq' La Côte : il s'agit du nouveau projet porté par les bibliothèques de Rolle et Gland. Ces dernières ont choisi d'unir leurs forces pour développer un service gratuit de prêts entre bibliothèques. Les livres pourront être acheminés à la bibliothèque choisie et le retour pourra être fait dans la bibliothèque de son choix, ceci grâce au partenariat avec l'association « Projet » qui s'occupera d'acheminer les livres. Par la suite, ce nouveau concept pourrait être élargi au niveau régional car d'autres communes ont déjà manifesté leur intérêt.
- Soirée sportive contre le cancer du sein : vendredi 8 octobre, cet événement sera reproposé, lequel avait eu un grand succès en 2019. Parler du cancer du sein en vivant un moment sportif, c'est sensibiliser les femmes à une maladie qui touche une femme sur 8 durant leur vie. Il y aura du yoga, du Pilates et de la zumba, ainsi que de la danse latino. Des stands d'information portés par la Ligue suisse contre le cancer apporteront de l'information. Cette manifestation aura lieu à la salle de gym des Perrerets de 18h30 à 22h00.

#### **M. Gilles Davoine**, Municipal (Finances, promotion économique, sports, domaines)

##### Finances

- Trois boucléments de crédit de préavis sont annoncés, à savoir :

Préavis municipal n° 24/2017 relatif à une demande de crédit pour la mise en place de protections solaires au collège des Tuillières	
Crédit d'investissement accordé	CHF 811'000.00
Total des dépenses engagées et payées	CHF 706'252.86
Total des subventions reçues	CHF 0.00
Investissement net	CHF 706'252.86, soit 87.08 % du crédit accordé
Solde disponible	CHF 104'747.14
Amortissement cumulé	CHF 129'652.86
Solde à amortir	CHF 576'600.00

Préavis municipal n° 37/2018 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'étude d'agrandissement et de relocalisation de la déchèterie	
Crédit d'investissement accordé	CHF 160'000.00
Total des dépenses engagées et payées	CHF 145'993.20
Total des subventions reçues	CHF 0.00
Investissement net	CHF 145'993.20, soit 91.25 % du crédit accordé
Solde disponible	CHF 14'006.80
Amortissement cumulé	CHF 60'088.35
Solde à amortir	CHF 85'904.85



Préavis municipal n° 39/2018 relatif à une demande de crédit d'investissement pour la construction d'une plateforme élévatrice, d'un local de stockage et l'aménagement de bureaux au théâtre de Grand-Champ	
Crédit d'investissement accordé	CHF 370'000.00
Total des dépenses engagées et payées	CHF 353'009.73
Total des subventions reçues	CHF 0.00
Investissement net	CHF 353'009.73, soit 95.41 % du crédit accordé
Solde disponible	CHF 16'990.27
Amortissement cumulé	CHF 80'209.73
Solde à amortir	CHF 272'800.00

- Un prêt de CHF 4 Mios a été prolongé pour 8 mois auprès de la Fondation Institution supplétive LPP, soit du 11 août 2021 au 11 avril 2022, au taux de - 0,46 %.

#### Promotion économique

- Au niveau du Fonds de soutien Covid-19, depuis la dernière séance du Conseil communal, 2 entreprises actives dans le domaine de la restauration ont bénéficié des montants de CHF 9'773.90 et CHF 10'700.15. Aucune nouvelle demande n'a été déposée depuis lors.
- Le premier Passeport glandois a été édité ce printemps et a extrêmement bien fonctionné. Les commerçant-e-s étaient content-e-s et cela leur a apporté de nouveaux-elles client-e-s et une visibilité intéressante. Au vu des excellents retours, il a été décidé de reconduire le Passeport glandois. L'édition d'automne est actuellement en préparation et devrait être distribuée dès le début du mois de novembre 2021. Les commerçant-e-s intéressé-e-s peuvent s'inscrire par mail à l'adresse [conomie@gland.ch](mailto:conomie@gland.ch).
- La deuxième édition du prix « Nouvelle économie » sera tout prochainement lancée, toujours avec l'idée de promouvoir l'innovation, l'économie circulaire et le partenariat entre les entreprises locales.
- Le Forum économique de Gland, qui se dénommera désormais le « Forum nouvelle économie à Gland » sera à nouveau organisé et aura en principe lieu le 10 novembre prochain. Les Conseiller-ère-s seront invité-e-s à cette occasion et de plus amples informations seront transmises ultérieurement.
- Concernant le partenariat reCIRCLE, 5 restaurants glandois ont déjà choisi de tester cette solution. Il s'agit d'emballages réutilisables dont le but est de réduire l'usage de tout jetable et qui est subventionné par la Ville. Le délai pour y participer a été prolongé à fin septembre 2021 pour l'instant.

#### Sports

- Le Tir de l'Amitié aura lieu le 25 septembre prochain. Plusieurs équipes de sociétés glandoises, de la Municipalité et du Conseil communal s'affronteront au stand de tir. Un apéritif et une choucroute seront ensuite servis à Grand-Champ.
- Le 3 octobre prochain, à Montoly, aura lieu la Gland Fall Run. Pendant cette période compliquée, la Gland Spring Run en mode Click and Run a été mise en place, laquelle est et sera toujours d'actualité, et permet aux participant-e-s de partir d'En Bord, d'être chronométré-e-s et de se comparer aux autres sur un parcours de 5 km grâce à une application. La Gland Fall Run proposera plusieurs parcours de course, de marche ou de nordic walking aux personnes inscrites dans les différentes catégories. Les inscriptions seront ouvertes en ligne sur le site [glandspringrun.ch](http://glandspringrun.ch) du lundi 13 septembre au mercredi 29 septembre minuit. Il encourage les Conseiller-ère-s à s'inscrire à cette course, laquelle a en général un taux de participation élevé, avec plus de 1'000 participant-e-s. Toute personne de plus de 16 ans, participant à la course ou visiteur, devra présenter un pass sanitaire.

#### **M. Thierry Genoud, Municipal (Bâtiments et urbanisme)**

N'a pas de communication.

### **Mme Jeannette Weber**, Municipale (Accueil de l'enfance, jeunesse, écoles)

- Le Centre aéré, qui fait partie de la Maison de l'Enfance, tout comme la Pause Déj' et les devoirs surveillés, accueille des enfants pendant les vacances scolaires. Pendant les 7 semaines des vacances d'été, le Centre aéré a accueilli plus de 200 enfants. L'équipe de ce Centre se compose d'une responsable et de 4 moniteurs. Chaque semaine, une nouvelle thématique était proposée aux enfants. Depuis cette année, les sorties et animations se veulent volontairement plus locales, participatives et inclusives. Les employé-e-s communaux-ales ont collaboré à de nombreuses activités, par exemples pour les thèmes « L'euro dans ma Ville » avec le soutien des travailleurs sociaux de proximité (TSP), « Ma Ville en plus vert » avec la collaboration du groupe voirie, « Construire dans ma Ville » avec la collaboration du Service des bâtiments et de l'urbanisme et de l'architecte de la Ville, « L'eau dans ma Ville » avec la collaboration du groupe eau, « La créativité dans ma Ville » avec la collaboration de La Pépinière, « Ma Ville en musique » avec la collaboration du Centre de rencontres et de loisirs (CRL), et « La nature dans ma Ville » avec le soutien du Zoo de La Garenne.

Elle remercie les collaborateur-trice-s de la Ville pour leur disponibilité.

- La rentrée scolaire s'est déroulée sans problème, malgré les diverses dispositions prises par le Canton concernant les mesures sanitaires. Au total, 1'191 enfants ont pris le chemin de l'école primaire, soit 412 élèves à Mauverney, 479 élèves aux Perrerets et 300 élèves aux Tuillières. 518 élèves ont pour leur part rejoint l'établissement secondaire de Grand-Champ.
- Pour la Pause Déj', la rentrée était dense. Le taux de fréquentation est proche de 90 %. Pour rappel, 72 enfants pour 6 intervenant-e-s sont accueilli-e-s par site.
- Les devoirs accompagnés ont débuté cette semaine, avec une fréquentation à la hausse par rapport à l'année scolaire passée. Les prix revus à la baisse et un temps correspondant mieux au rythme des plus jeunes permettent certainement ce changement positif. Pour rappel, le tarif pour les 3P à 6P est de CHF 4.00 pour 1 heure et demie, et pour les 7P à 11S de CHF 3.00 la session de 1 heure. Toutes les offres scolaires et parascolaires se trouvent sur le site Internet de la ville de Gland.
- La manifestation « Gland ça marche ! » se déroulera le samedi 25 septembre 2021, dès 11h30. Le programme se trouve également sur le site Internet de la Commune.

### **Mme Christelle Giraud-Nydegger**, Municipale (Infrastructures et environnement)

- C'est avec beaucoup de plaisir qu'elle a pris ses nouvelles fonctions le 1<sup>er</sup> juillet 2021 au sein de ce dicastère, dont la principale mission est la gestion des équipements collectifs. Elle a ainsi aujourd'hui le plaisir de transmettre aux Conseiller-ère-s les communications suivantes sur l'avancement des projets du Service des infrastructures et environnement (SIE) et les chantiers en cours. Sa présentation est accompagnée de slides afin que les choses soient plus concrètes pour les nouveaux-elles Conseillerères.
- Projet de requalification de la Rue de la Gare avec une mise à l'enquête publique prévue le 10 septembre 2021 : pour rappel, en octobre 2018, le Conseil communal a accepté le préavis municipal n° 48 et a délivré les crédits pour l'étude des mesures d'entretien du réseau d'eau potable dans le secteur du Chemin des Oiseaux et de la Rue de la Gare. À la Rue de la Gare, le projet de remplacement de la conduite d'eau a été complété par une étude de mobilité pour définir les aménagements de surface. Le projet s'accompagne aujourd'hui d'une requalification routière. Ce printemps, le projet a été soumis au Service du canton de Vaud par le biais d'un examen préalable et a bénéficié d'un avis favorable. La Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a même manifesté de l'enthousiasme pour un concept de mobilité novateur, puisque le projet ambitieux propose la mise en place d'une rue cyclable – une première dans le Canton. La DGMR souhaiterait même réaliser un suivi spécifique du projet dans son application.

Une rue cyclable n'est pas une piste cyclable et n'est pas non plus une bande cyclable. Les éléments clés qui la caractérise sont les suivants : la rue cyclable doit se situer en zone 30 km/h, ce qui est le cas pour la Rue de la Gare. Elle doit aussi s'inscrire dans un réseau cyclable identifié, ce qui est également le cas puisqu'elle complète la colonne vertébrale vélo nord-sud existante, en passant par le passage sous-voies de la gare dédié uniquement à la mobilité douce. Elle modifie aussi le régime de priorités puisqu'il n'y a

plus de priorité de droite des véhicules. Les piéton-ne-s seront également favorisé-e-s grâce au fort élargissement du trottoir existant. Le trafic sera modéré avec la création de nouveaux jardins de poche et en réduisant le gabarit routier. Une ouverture du bâtiment de La Pépinière sera faite et des escaliers seront construits. Le projet doit désormais être soumis à l'enquête publique pour un délai de 30 jours, conformément à la Loi sur les routes. Si tout se passe bien, la Municipalité reviendra devant le Conseil communal avec un préavis pour la réalisation au printemps 2022.

- Équipement des parcelles en lien avec le PPA La Combaz : le chantier relatif au préavis n° 88 est sur le point de débiter, lequel a pour but de réaliser les réseaux des aménagements de surface du futur quartier. La durée totale du chantier est estimée à 8 mois, l'achèvement des travaux est prévu pour mai 2022. La gestion de la circulation sera organisée par le Service de la population (SPOP), les accès riverains seront maintenus tout au long des travaux, avec exceptionnellement des fermetures ponctuelles, notamment lors de la pose des enrobés. Dans ce cas-là, une solution adaptée sera proposée aux riverains impactés.
- Requalification du Chemin de La Crétaux et de la Rue du Perron nord : le chantier s'est ouvert le 16 août dernier. Les premiers travaux concernant les collecteurs d'eaux claires ainsi que les travaux préparatoires ont été entamés. Dès les mois de septembre, les travaux de surface débiteront. La durée totale du chantier est estimée à 12 mois, soit un achèvement des travaux en juillet 2022. Pour rappel, la requalification du Chemin de La Crétaux et de la partie nord de la Rue du Perron constitue la dernière étape du réaménagement des abords de la gare de Gland, après l'inauguration de la Place de la Gare et du passage inférieur dédié à la mobilité douce en 2018. Les aménagements prévus sont la création de trottoirs, la modération du trafic par l'extension de la zone 30 km/h sous gare, l'instauration d'une zone de rencontre avec priorité aux piéton-ne-s, la limitation du trafic de transit, le développement et la sécurisation de l'offre de stationnement pour les deux-roues et la mise en conformité des arrêts de bus, la végétalisation de l'espace public et l'installation d'un réseau d'évacuation des eaux de chaussée. Afin de tenir la population informée du mieux possible des objectifs du projet et des perturbations éventuelles, des communications ont été diffusées et le seront encore tout au long des travaux.
- Rénovation de la place de jeux du Temple : le chantier a débuté le 5 juillet 2021, pour une durée annoncée de 12 semaines. La place de jeux devrait être fonctionnelle dès la première semaine d'octobre. Là aussi, une campagne d'information ciblée a été mise en place via un panneau d'information, sur les réseaux sociaux et sur le site Internet de la Commune.
- Le 2 juillet dernier a eu lieu l'inauguration de la Place Malagny, dite Place Blanche. Pour rappel, le réaménagement de cette place avait pour objectif de ramener la nature en ville, en déminéralisant le lieu afin de diminuer les îlots de chaleur et favoriser la biodiversité. Des espaces conviviaux et inclusifs ont ainsi été créés et du mobilier urbain a été installé pour permettre un accès aisé aux seniors et aux personnes à mobilité réduite. La cohésion sociale a été renforcée en intégrant des éléments de loisirs tels que des tables de ping-pong, une piste de pétanque et une boîte à livres géante munie d'un panneau solaire permettant la recharge de téléphone portable.
- Réaménagement de la Rue Mauverney, tronçon Perron-Alpes : le chantier s'est enfin achevé en juillet 2021. La durée des travaux s'est avérée plus longue que prévue en raison de la Covid, mais aussi en raison de la difficulté à maintenir la circulation lors du chantier et des défauts ponctuels sur les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées qui ont nécessité des interventions complémentaires de réfection. Depuis, un défaut a été constaté sur la pente de la chaussée au droit du carrefour Rue du Midi/Rue Mauverney et des démarches sont actuellement en cours avec l'entreprise pour corriger ce défaut. Des travaux ponctuels seront donc réalisés sur quelques jours, à une date encore à définir. Les étapes suivantes sont planifiées dans le courant du mois de septembre pour finaliser le projet : réalisation des marquages et pose de la signalisation verticale, établissement des diverses servitudes chez le notaire, établissement des métrés finaux et entreprises pour le bouclage financier.
- L'opération « Coup de balai », organisée par l'association « Ensemble sur La Côte », avec le soutien de la ville de Gland, aura lieu le 12 septembre. Le programme se trouve sur la page Facebook de dite association.

## **8. Communications des représentant·e·s des entités intercommunales**

- Le président passe la parole à qui veut bien la prendre.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

# PRÉAVIS – PREMIÈRE LECTURE

## **9. Préavis municipal n° 1 relatif aux compétences financières de la Municipalité permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel pour la législature 2021-2026**

- Ce préavis sera traité uniquement par la Commission des finances.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

## **10. Préavis municipal n° 2 relatif à l'autorisation générale de plaider pour la législature 2021-2026**

- La séance est fixée au lundi 13 septembre 2021, à 20h00, à la salle Mont-Blanc du bâtiment du Montoly 1, en compagnie de la Municipale responsable, Mme la Syndique Christine Girod. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

*Premier membre* : M. Daniel Calabrese, GDG

*Membres* : M. Raphaël Grandjean, GDG – Mme Stéphanie Larrivé, PS-Les Vert-e-s – Mme Anna Beutler, PLR – M. Pascal Riesen, UDC.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

## **11. Préavis municipal n° 3 relatif à l'autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie communale auprès de divers établissements bancaires durant la législature 2021-2026**

- Ce préavis sera traité uniquement par la Commission des finances.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

## **12. Préavis municipal n° 4 relatif à la demande d'autorisation générale en matière de legs, donations et successions pour la législature 2021-2026**

- Ce préavis sera traité uniquement par la Commission des finances.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### **13. Préavis municipal n° 5 relatif à l'arrêté d'imposition 2022**

- Ce préavis sera traité uniquement par la Commission des finances.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### **14. Préavis municipal n° 6 relatif à la demande de crédit d'investissement se rapportant au financement des réseaux agroécologiques « Nyon Région » et « Cœur de la Côte » pour la mise en œuvre de la deuxième phase**

- Le président relève qu'il était initialement prévu que la Commission des finances rapporte sur cet objet. Toutefois, au vu du montant de la demande de crédit inférieur à CHF 300'000.-, il n'est pas nécessaire que dite Commission rapporte sur ce préavis et seule une Commission technique rapportera donc sur ce préavis.
- La séance est fixée au mercredi 8 septembre 2021, à 18h30, à la salle Mont-Blanc du bâtiment du Montoly 1, en compagnie de la Municipale responsable, Mme Christelle Giraud-Nydegger. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

*Premier membre* : Mme Léonie Wahlen, PLR

*Membres* : M. Steve Binggeli, GDG – M. Yann de Siebenthal, GDG – M. Rupert Schildböck, PS-Les Vert-e-s – M. Bernard Kaeslin, UDC.

- La discussion est ouverte.
- M. Michel Girardet : déclare que, comme mentionné dans le préavis, cela a été traité dans le cadre du Conseil intercommunal de la Région de Nyon, dans les préavis n° 67 et 68, et il pourrait être intéressant pour les membres de la Commission de prendre connaissance de ce qui a été traité afin d'avoir des informations intéressantes et complémentaires. Les préavis et les rapports tant de la Commission ad hoc que de la Commission des investissements régionaux se trouvent sur le site Internet du Conseil intercommunal de la Région de Nyon.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## **AUTRES OBJETS**

### **15. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Sébastien Bertherin intitulé « Pour un développement de lieux de Street Workout à Gland » et nomination d'une Commission**

- La séance est fixée au mardi 7 septembre 2021, à 19h00, à la salle Mont-Blanc du bâtiment du Montoly 1, en compagnie du Municipal responsable, M. Gilles Davoine. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

*Premier membre* : Mme Véronique Villaine, PS-Les Vert-e-s

*Membres* : M. Sébastien Bertherin, GDG – M. Dimitri Grandjean, GDG – M. Timothée Haesslein, PLR – M. Jean-Marc Guibert, UDC.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

## **16. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Nitya Duella intitulé « Pour une réduction du gaspillage alimentaire et une meilleure gestion des invendus dans la ville de Gland » et nomination d'une Commission**

- La séance est fixée au mardi 7 septembre 2021, à 19h00, à la salle 3 du bâtiment du Montoly 2, en compagnie de la Municipale responsable, Mme Isabelle Monney. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

*Premier membre* : M. Maurizio Di Felice, UDC

*Membres* : M. Jean-Luc Nicolet, GDG – M. Aurélien Joye, GDG – Mme Caroline Félix, PS-Les Vert-e-s – Mme Sabine Million, PLR.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

## **17. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. José Caiano, pour la plateforme PS-Les Verts-POP, intitulée « Critères et sélection des commerçants de notre marché hebdomadaire »**

- Le président demande à M. José Caiano s'il est satisfait de la réponse.
- M. José Caiano : voudrait remercier la Municipalité d'avoir envoyé aux Conseiller-ère-s le projet de réponse à l'interpellation qu'il a déposée lors de la dernière séance du Conseil communal. Toutefois, il remarque qu'il y manque passablement de réponses.

Comme annoncé et conscient des nombreux points à répondre, il pensait et avait l'espoir que la Municipalité aurait le temps, en 2 mois, de répondre à un minimum de questions posées.

Cependant, il tient tout de même à partager avec les Conseiller-ère-s un point essentiel : la Municipalité précise dans sa réponse que « *[Le marché] a pour mission de favoriser les échanges commerciaux avec des acteurs qui ne disposent pas d'une échoppe ou d'une enseigne à proximité...* », et la Municipalité va même, dans les conclusions, faire une analyse très complexe : « *... il ressort clairement que favoriser un marchand uniquement sur la base de son domicile professionnel ou privé glandois aurait un effet contraire à celui recherché, soit d'enrichir l'offre globale et mettrait possiblement l'entreprise en péril* ».

Il peut maintenant comprendre les raisons pour lesquelles la boulangerie Raphaël a fermé ses portes. Il serait quand-même important d'avertir Benjamin Fleurs qu'il sera peut-être le prochain !

En conclusion, cette réponse est largement insuffisante et relève une gestion discriminatoire pour les commerçants de Gland. Si à l'avenir la Municipalité entend donner des réponses aussi vagues, il la remercie infiniment de le faire savoir aux Conseiller-ère-s afin d'éviter à ces dernier-ère-s de perdre leur temps.

- Le président prend note de l'insatisfaction de M. José Caiano quant à la réponse de la Municipalité à son interpellation.
- La discussion est ouverte.
- M. Gérald Cretegnny : déclare que la Municipalité a répondu à cette interpellation dans un sens global pour indiquer quelle est la politique de maintenance d'un marché, qui doit pouvoir trouver sa capacité économique et être pérennisé et, dans ce sens-là, il n'y a effectivement aucune priorité à devoir mettre en place quelque chose purement au niveau du domicile. C'est d'ailleurs ce que la Municipalité explique dans sa réponse. Dans les faits, les commerçants glandois sont quand-même assez facilement retenus. Par exemple, tous les vigneronns qui ont actuellement été présentés au marché ont tous exploité ou exploitent des parcelles à Gland. Au niveau du pain, M. José Caiano soulève l'histoire du boulanger Raphaël. Eh bien le pain de Raphaël est actuellement vendu sur le marché, mais par une autre personne. Et il existe plusieurs exemples à ce niveau-là qui montrent qu'effectivement les marchands glandois ne sont pas du tout discriminés. Ce que la Municipalité ne veut pas, c'est mettre d'office, de manière

régulière et continue, des règles de priorité qui pourraient la mettre dans une situation difficile, notamment lors de la recherche de marchands et, dans ce sens-là, la Municipalité a une ligne à tenir.

Au niveau du label, la Municipalité a expliqué un peu sa vision, soit d'avoir finalement un effet marketing, par une question d'avoir un marché qui traite les produits de bouche, et dans ce sens-là aussi la Municipalité a certaines priorités, lesquelles sont plus liées à la question de savoir ce qui pourrait amener de la diversité dans le marché, plutôt que sur des priorisations liées aux questions géographiques.

Voilà les compléments qu'il souhaitait apporter. Lorsque M. José Caiano parle de 2 mois pour répondre à son interpellation, il signale juste que, pendant ces 2 mois, il faut encore avoir sous la main toutes les personnes ayant les compétences liées à ce qui est traité pour pouvoir le faire. Cela n'a pas tout à fait été le cas pour des questions de vacances et d'autres raisons, ce qui fait que la Municipalité a décidé de répondre malgré tout dans les temps que M. José Caiano souhaitait et qui sont les temps déterminés par le Règlement du Conseil communal. Et la Municipalité reviendra sur les questions du marché. En effet, comme Conseiller·ère·s ont pu le constater, la Municipalité part dans un objectif d'amélioration du marché. Ce dernier a 6 ans aujourd'hui et c'est un joli moment pour pouvoir continuer de l'améliorer, de pouvoir lui faire prendre encore de la qualité. Mais il est nécessaire de laisser à la Municipalité les marges de manœuvres nécessaires pour pouvoir mettre cela en œuvre.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## **18. Interpellation de Mme Léonie Wahlen intitulée « La Commune a-t-elle pris toutes les mesures qui s'imposent pour se préserver d'une intrusion informatique malveillante ? »**

- Le président passe la parole à Mme Léonie Wahlen pour le développement de son interpellation.
- Mme Véronique Villaine : souhaiterait ajouter une question complémentaire, et est désolée de ne pas avoir fait sa demande plus tôt par écrit, mais l'interpellation a été transmise ce jour aux Conseiller·ère·s et elle n'était pas disponible pour le faire. Elle aimerait savoir s'il est prévu des audits de sécurité et, dans l'affirmative, à quelle échéance ont-ils lieu et qui les mène ?
- Le président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante.
- Mme Christine Girod : déclare que la Municipalité souhaite répondre à l'interpellation de Mme Léonie Wahlen directement et remercie le Bureau pour avoir transmis l'interpellation à la Municipalité, ce qui lui a permis de préparer cette réponse sur un sujet d'actualité qui est évidemment très important.

À la question « *La Municipalité est-elle consciente des enjeux et a-t-elle pris toutes les mesures nécessaires dans l'état actuel de nos connaissances et de nos technologies pour limiter les impacts qu'une telle intrusion pourrait avoir ?* », la Municipalité donne la réponse suivante : Depuis le début de l'année 2021, une recrudescence générale des attaques informatiques, ciblant des sociétés privées et entités publiques, est constatée. Soucieuse de cette problématique et consciente que le risque zéro n'existe pas, la Municipalité, avec le soutien de l'Administration, a pris des mesures complémentaires pour y répondre. La sécurité des technologies, de l'information et de la communication (TIC), qu'elles soient physiques, donc l'accès à l'infrastructure, ou logicielle, soit les outils de gestion et les applications métiers, est jugée primordiale par la Municipalité. Les axes d'amélioration repérés par l'Administration ont fait ou font encore l'objet de mesures correctives et/ou complémentaires.

À la question posée « *La Municipalité a-t-elle sensibilisé tous les acteurs et collaborateurs aux nouvelles stratégies et aux dernières ruses qui sont utilisées pour s'introduire dans le système informatique d'une organisation ?* », la Municipalité répond qu'une formation « Sensibilisation à la cybercriminalité » a été organisée par l'Administration, en collaboration avec un spécialiste du domaine. S'adressant à tou-te-s les collaborateur·trice·s, cette formation est optionnelle pour celles et ceux qui ne disposent pas d'un environnement de travail informatique ou aux collaborateur·trice·s auxiliaires, mais est obligatoire pour les autres. Après avoir suivi cette formation, toutes et tous les collaborateur·trice·s disposant d'un environnement de travail informatique doivent signer les nouvelles directives informatiques qui ont été validées par la Municipalité lors de sa séance du 17 mai 2021. À noter également que, ponctuellement,

les collaborateur·trice·s sont sensibilisé·e·s par courriel à des cas concrets, par exemple des tentatives de piratage de mots de passe sur les systèmes de messagerie. La Municipalité et l'Administration maintiennent leur attention et continueront de déployer toute la vigilance nécessaire à la sécurité informatique de la Ville.

En ce qui concerne la question de Mme Véronique Villaine, elle a assisté hier matin à une séance d'information de l'Union des communes vaudoises (UCV), qui recommande aux communes un audit par la société cyber-safe, laquelle met à disposition des communes un certain nombre d'outils dans le but justement de faire un audit. Voilà l'information qu'elle peut donner. Pour le surplus, elle croit qu'il faut être conscient qu'il est inutile de se mettre en danger, que le fait de trop parler de ce sujet pourrait aussi créer des difficultés, et elle remercie les Conseiller·ère·s pour leur compréhension et leur confiance envers les efforts qui sont faits par la Municipalité pour endiguer ce fléau.

- Le président demande à Mme Léonie Wahlen si elle est satisfaite de la réponse apportée séance tenante.
- Mme Léonie Wahlen : répond par l'affirmative et remercie la Municipalité.
- Le président constate que la réponse à la question posée par Mme Véronique Villaine reste ouverte, sachant que la Municipalité ne souhaite pas partager toutes les mesures techniques et les détails de sécurité pour ne pas créer des vulnérabilités publiques. En outre, le président relève qu'une interpellation doit se faire par écrit. Si Mme Véronique Villaine souhaite qu'il soit répondu à sa question, elle doit donc déposer une interpellation écrite.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

## **19. Interpellation de M. Pascal Riesen, pour le groupe UDC, intitulée « Tour Swissquote »**

- Le président passe la parole à M. Pascal Riesen pour le développement de son interpellation.
- Le président relève que l'interpellation invite à la Municipalité à y répondre par écrit lors de la prochaine séance du Conseil communal. Il demande toutefois à la Municipalité si elle souhaite cependant déjà apporter une première réponse orale séance tenante.
- Mme Christine Girod : répond que, conformément à la demande l'interpellant, la Municipalité répondra à cette interpellation par écrit lors de la prochaine séance du Conseil communal.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

## **20. Nomination d'un·e membre à la Commission de gestion**

- Suite à la démission de Mme Patricia Storti au sein de cette Commission, le poste est à repourvoir.
- Au nom du groupe PLR Les Libéraux-Radicaux de Gland, M. Martin Ahlström propose la candidature de Mme Léonie Wahlen.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote.

### **Résultat**

*Par acclamations, Mme Léonie Wahlen est nommée membre de la Commission de gestion.*



## 21. Divers et propositions individuelles

- M. Maurizio Di Felice : déclare ce qui suit :

*« Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

*Pour donner suite à mon courrier et espérer clore ce chapitre, je me suis permis de coucher sur papier quelques éclaircissements afin de ne pas se perdre en conjecture. J'ai bien reçu le courriel de la cheffe de groupe tentant de justifier sa prise de position. Dans celui-ci, Mme Véronique Villaine se dit choquée par le fait que j'aie envoyé des courriers sans l'en avoir informée au préalable. J'en prends bonne note, mais que pensez-vous de mon état d'esprit à la lecture d'une telle infamie ? J'aurais pu répondre comme l'a fait ma collègue Mme Ahimara Buffat, mais le débat n'aurait pas servi de leçon quant à la propagande de rumeurs mensongères. Mme Véronique Villaine répond également que l'info était d'ordre privé sur la page d'un ami. Soit. Mais je suis sûr que Mme Véronique Villaine connaît parfaitement le fonctionnement des réseaux sociaux, bien mieux que moi en tout cas, et si l'info était d'ordre privé, je n'aurais pu ni la voir, ni la lire. Je ne sais pas ce qu'en pensent les juristes présents dans l'Assemblée.*

*Ensuite, une petite leçon de mathématique. Lors de l'élection du 1<sup>er</sup> vice-président du Conseil, élection dont je vous rappelle qu'elle se déroule à bulletin secret, 7 membres du Conseil ont semble-t-il voté blanc. Mme Véronique Villaine en a donc conclu que l'ensemble du groupe UDC Ville de Gland s'était abstenu de voter pour son candidat. Le groupe UDC Ville de Gland se compose actuellement de 7 membres. Mon collègue M. Alain Pernet était excusé le 23 juin, tout comme ce soir. Résultat : 7-1 = 6. D'où mon interrogation de savoir d'où venaient ses informations. Cela m'a semblé suffisamment grave pour en informer le président du Conseil et par voie de conséquence la Municipalité et le Préfet. À ce stade, il ne m'a pas paru utile d'en informer directement Mme Véronique Villaine, car à part s'envoyer des amabilités d'usage, cet échange n'aurait pas servi de leçon. Il ne s'agit pas là d'une petite guéguerre entre partis, mais pour moi Mme Véronique Villaine, peu importe que ce soit à titre personnel ou au nom de son groupe, a clairement franchi une ligne rouge, raison pour laquelle j'ai porté ce débat sur la place publique.*

*Quand je suis entré en politique, on m'a dit : tu as le droit de ne pas être du même avis, tu as le droit de critiquer une idée ou une opinion, mais jamais tu ne critiques une personne. Je laisse aux membres de cette Assemblée le soin d'en tirer les conclusions qui s'imposent et pour ma part j'en resterai là, tout en prévenant que la prochaine fois que l'on s'attaque à ma personne, à mes collègues du groupe ou au nom de mon groupe, je serai nettement moins clément.*

*Je vous remercie de votre attention. ».*

- M. Daniel Calabrese : annonce que l'exposition du Photo Club de Gland aura lieu du 18 au 26 septembre prochain, sur le thème « Des formes et des couleurs ». Une exposition supplémentaire aura également lieu hors murs, avec des photos noir-blanc ainsi que des photos qui ont été primées au concours « Photos Suisse ». Il encourage les Conseiller-ère-s à venir visiter cette exposition, surtout que, avec un peu de chance, il risque d'y avoir le nouveau matériel que le Conseil communal a voté lors de l'un des derniers préavis de la législature précédente et cela leur permettra donc également de voir ce nouveau matériel.
- M. Evan Lock : a une question un peu bête, mais le carrefour Avenue du Mont-Blanc/Rue de la Combe a l'air terminé, il y a des jolis feux. Pourrait-il savoir quand ces derniers vont fonctionner ?
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : répond que ce n'est pas pour tout de suite, parce qu'il y a certains éléments qui manquent. Les Conseiller-ère-s ont sûrement lu dans la presse que certains matériaux sont difficiles à trouver sur le marché en ce moment, et certains éléments ont été impactés par cette situation actuelle. Elle ne peut pas donner de date, mais les Conseiller-ère-s seront averti-e-s en temps voulu.

- M. Yves Froidevaux : déclare qu'un point que certain-e-s Conseiller-ère-s avaient apprécié pendant cette pandémie était d'avoir les communications écrites de la Municipalité. Actuellement, la partie officielle du Conseil communal dure depuis 32 minutes. La Municipalité est intervenue le temps d'un épisode de sa série préférée, puisque les Municipaux sont intervenus durant 41 minutes tout à l'heure – et il remercie évidemment M. le Municipal Thierry Genoud pour cela. Mais les membres de la Municipalité sont-ils conscients que trop d'informations tue l'information ? Ils ont donné tellement d'informations ce soir, sans vouloir parler que de la longueur, que pour sa part en tout cas – peut-être est-il quelqu'un de limité intellectuellement ou autre – il n'a pas gardé le 10 % de ce qui a été dit. Ne serait-il pas plus utile de ne donner que les informations essentielles ? Il invite le président et le Bureau à étudier une modification de l'art. 66 du Règlement du Conseil communal, soit en mettant les communications municipales en fin de Conseil, ce qui par nature réduit assez fortement le nombre d'interventions, soit en organisant une séance d'information facultative en début de Conseil, pour les personnes friandes de tout savoir sur la vie professionnelle d'un Municipal. Il remercie la Municipalité de faire peut-être autrement et le Bureau du Conseil de réfléchir à modifier cet article du Règlement. Il ne va pas faire trop long, sinon après on va comptabiliser son temps également.
- M. Aurélien Joye : se pose une question quant à l'intersection Rue du Midi/Rue Mauverney. Cela fait quelques temps que les travaux sont terminés. La Municipalité a déclaré que la signalisation serait faite d'ici la fin du mois, mais les gens roulent à vive allure et on ne sait pas quelles sont les priorités. Est-il possible d'y mettre de la signalisation provisoire ?  
  
Il aimerait également savoir en quoi consiste le recours concernant la tour Swissquote. S'agit-il uniquement du comptage des votes ou d'autre chose ?
- Mme Christine Girod : répond à M. Aurélien Joye concernant sa question sur le recours qui a été déposé auprès de la Préfecture pour la tour Swissquote. L'appel téléphonique qu'elle a eu aujourd'hui à 16h30, comme déjà dit, venait de la Préfecture et Mme le Préfet lui a indiqué que la Municipalité allait recevoir un courrier, probablement demain, qui indiquerait les éléments sur lesquels des informations devront être données. Elle lui a également précisé que le recours portait en particulier sur le recomptage des signatures engrangées, mais la Municipalité attend le courrier officiel pour en prendre connaissance.
- M. Patrick Messmer : demande aux membres de la Commission de gestion nouvellement élue de bien vouloir se réunir à l'issue de cette séance afin de pouvoir déterminer ensemble une date pour leur première séance.
- Mme Véronique Villaine : a une simple question. Elle a fait un rapide calcul quant aux CHF 4 Mios placés à - 0,46 %, ce qui représente environ CHF 18'000.-, et aimerait savoir si la Municipalité souhaiterait renforcer la Chaîne du Bonheur avec cela, laquelle fait aujourd'hui des appels en faveur de l'Afghanistan. Alors bien sûr ce n'est pas directement de l'argent, mais on gagne de l'argent en empruntant. Est-ce que l'on pourrait rétablir un peu les richesses ?
- Mme Isabelle Monney : répond que la Commune a un certain montant pour allouer des dons, aussi bien en Suisse qu'à l'étranger, et il est justement prévu de faire une proposition à la Municipalité pour un soutien en faveur d'Haïti et de l'Afghanistan. Ce montant n'atteindra malheureusement pas CHF 18'000.- car ce n'est pas ce qui était prévu, le montant au budget pour les dons à l'étranger n'étant pas aussi élevé, mais cela sera discuté en Municipalité.
- M. Gilles Davoine : déclare qu'effectivement, comme l'a dit Mme la Municipale Isabelle Monney, il y a un budget, et la Municipalité ne peut dépenser que ce qu'il y a au budget, et c'est comme cela pour tout. Par exemple, l'un des gros contribuables de la Commune – société anonyme bien connue qui paraît-il veut construire un bâtiment haut – a doublé ses acomptes puisque ses affaires marchent effectivement bien. Mais la Commune ne va pas pouvoir utiliser cet argent-là pour la Chaîne du Bonheur non plus. Il s'agit vraiment d'une question pure de droit, c'est-à-dire que la Municipalité ne peut pas procéder de la sorte, sachant qu'en plus elle ne va évidemment pas gagner CHF 18'000.- mais rembourser ce montant en moins à l'institut bancaire. Personnellement et très honnêtement il aimerait bien faire cela, mais ce n'est juste pas possible, et les Conseiller-ère-s seraient les premier-ère-s à hurler si la Municipalité faisait de telles choses avec le budget.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous aux Conseiller-ère-s le jeudi 7 octobre 2021 à 19h30, à la Salle communale, et clôt la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 21h15.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :



Rasul Mawjee



La secrétaire :



Karine Teixeira Ferreira

Annexes<sup>1</sup> :

1. Interpellation de Mme Léonie Wahlen intitulée « La Commune a-t-elle pris toutes les mesures qui s'imposent pour se préserver d'une intrusion informatique malveillante ? »
2. Interpellation de M. Pascal Riesen, pour le groupe UDC, intitulée « Tour Swissquote »
3. Présentation PowerPoint de Mme la Municipale Christelle Giraud-Nydegger
4. Échange de correspondance entre M. Maurizio Di Felice, Mme Véronique Villaine et le Bureau du Conseil communal

<sup>1</sup> Les annexes sont uniquement publiées sur le site Internet de la ville de Gland